

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 19 mai 2015, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Emprunt par billet: Règlement 2014-010
- 3- Barrage routier : Opération Enfant Soleil
- 4- Demandes du 150^e:
 - 4.1 Emprunt d'abris 12 et 13 juin
 - 4.2 Emprunt tables et chaises : 12 et 13 juin
- 5- Achat d'un épandeur granulaire pour terrain de balle
- 6- Localisation rue René
- 7- Avis de motion Règlement de zonage 2015-002
- 8- Affichage : coût et fabrication
- 9- Embauche étudiant : Frédéric Doucet-Genest
- 10- Affaires nouvelles
- 11- Période de questions
- 12- Période de suggestions
- 13- Clôture de la séance

RÉS. 2015-05-179 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

L'item 4.2 est supprimé et l'item 7 est modifié par : Règlement de zonage 2010-012.

Adoptée

RÉS. 2015-05-180 EMPRUNT PAR BILLET
RÈGLEMENT 2014-010

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte l'offre qui lui est faite Casgrain et Compagnie Limitée pour son emprunt par billets en date du 26 mai 2015 au montant de 240 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2014-010. Ce billet est émis au prix de **100** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

13 800 \$	2.46 %	26 mai 2016
14 100 \$	2.46 %	26 mai 2017
14 300 \$	2.46 %	26 mai 2018
14 700 \$	2.46 %	26 mai 2019
184 000 \$	2.46%	26 mai 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

RÉS. 2015-05-181 AUTORISATION SIGNATURES RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite emprunter par billet un montant total de 240 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2014-010	240 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 240 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2014-010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire monsieur Réjean Audet et la secrétaire-trésorière madame Isabelle Bournival;

QUE les billets soient datés du 26 mai 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	13 800 \$
2017	14 100 \$
2018	14 300 \$
2019	14 700 \$
2020	15 000 \$(à payer en 2020)
2020	169 000 \$(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 mai 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2014-010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

RÉS. 2015-05-182 BARRAGE ROUTIER TÉLÉTHON
OPÉRATION ENFANT-SOLEIL

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Pierre Deschênes (Remax) à tenir un barrage routier pour le téléthon Opération Enfant Soleil le 7 juin 2015. Les endroits visés sont :

1. Intersection Avenue Principale et Chemin des Loisirs
2. Intersection Rue Saint-Louis et Route des Lacs

Les demandeurs ont déjà informé la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports de leur activité.

Adoptée

RÉS. 2015-05-183 DEMANDE 150^E, EMPRUNT ABRIS

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de 20 abris au comité des fêtes du 150^e et d'une personne responsable pour l'installation sur le site du Garage de la Culture pour le 12 et 13 juin.

Adoptée

RÉS. 2015-05-184 ACHAT ÉPANDEUR GRANULAIRE

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un épandeur granulaire pour le terrain de balle au coût de 319.95 \$ chez Distribution Sports Loisirs.

Adoptée

RÉS. 2015-05-185 LOCALISATION RUE RENÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est propriétaire par contrat notarié devant Me Louise-Andrée Garant depuis le 31 octobre 2001;

CONSIDÉRANT QUE cette rue devra être mise en état puisqu'un nouveau développement domiciliaire est projeté.

EN conséquence, sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Géomatique BLP pour la pose de 5 repères au coût de 750\$ plus taxes.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par monsieur Sébastien Houle pour une modification au règlement 2010-012.

RÉS. 2015-05-186 AFFICHAGE DES COMMERCES
COÛT ET FABRICATION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est une destination touristique;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de commerces viennent s'installer à Saint-Élie-de-Caxton;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune uniformité dans les affichages.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal fasse un affichage uniforme pour la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton au coût total de 4664.20\$ plus taxes réparti dans les trois soumissionnaires suivants :

Signoplus : 746.20\$

Fourniture RD : 2203.50\$

Martin Samson Soudure : 1715\$

Adoptée

RÉS. 2015-05-187 EMBAUCHE ÉTUDIANT

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal embauche monsieur Frédéric Doucet-Genest comme étudiant pour l'été 2015.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

RÉS. 2015-05-188 VENTE TRACTEUR MUNICIPALITÉ DE CHARETTE

CONSIDÉRANT que pour l'été 2015, le trajet des carrioles doit être modifié suite à des réparations sur le pont de l'avenue Saint-Jean obligeant les tracteurs à monter la côte de l'Église avec une carriole double;

CONSIDÉRANT que la municipalité a des utilisations grandissantes en voirie;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut faire l'achat d'un tracteur 60HP pour combler ses différents besoins;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut se départir du tracteur de 35 HP;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Charette désire en faire l'acquisition dès que possible avec les équipements suivants : pelle, gratte, balai, souffleur;

CONSIDÉRANT que le tracteur est vendu tel que vu par le contremaître aux travaux publics, un conseiller municipal et le maire de Charette;

CONSIDÉRANT Que le tracteur et le matériel ont été évalués à 20500\$ par le Groupe Lafrenière Tracteur.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité vende son tracteur Kubota 35 HP et les équipements mentionnés ci-haut à la Municipalité de Charette au coût de 21000\$

Adoptée

RÉS. 2015-05-189 ACHAT TRACTEUR VOIRIE-TOURISME ET ÉQUIPEMENT

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accuse réception de deux soumissions concernant l'achat d'un TRACTEUR Kubota 4 cylindres turbo, 60 H.P. Le coût incluant les taxes est de :

LES ENTREPRISES A. LAPORTE : 60 764,29 \$

LE GROUPE LAFRENIÈRE TRACTEURS : 59 557,05 \$

L'achat sera fait chez Le Groupe Lafrenière Tracteurs.

Le montant sera pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq ans de la façon suivante en déduisant la vente du tracteur Kubota 35 HP avec les équipements suivants : pelle, gratte, balai, souffleur vendu au coût de 21 000\$ à la municipalité de Charette, donc un solde de 38 557.05\$:

Juin 2016	7 711.41 \$
Juin 2017	7 711.41 \$
Juin 2018	7 711.41 \$
Juin 2019	7 711.41 \$
Juin 2020	7 711.41 \$

Adoptée

RÉS. 2015-05-190 ACHAT D'UN RADIO POUR LE NOUVEAU TRACTEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'achat d'un nouveau tracteur de 60HP;

CONSIDÉRANT Que ce nouveau tracteur n'a pas de radio de communication.

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que la municipalité procède à l'achat d'un radio chez le Groupe CLR au coût de 634\$.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Monsieur Sébastien Houle donne un avis de motion pour un règlement d'emprunt 350 000\$ pour des puits individuels pour le Domaine des Bouleaux-Blancs.

HEIDI BELLERIVE

- Madame Bellerive mentionne que ceux qui ont un passeport pourront bénéficier des balades gratuites mercredi, jeudi et vendredi prochain à 18h30.
- Madame Bellerive mentionne que le 23 mai aura lieu la Fête de la Famille au terrain de balle et qu'il y aura de l'animation et des structures gonflables.
- Madame Bellerive mentionne que dimanche dernier avait lieu le Défi vélo de la Fondation du CSSS de l'Énergie. Les cyclistes devaient amasser 1500\$ chacun et l'argent allait à la Fondation pour acheter de nouveaux appareils pour le CSSS de l'Énergie. Les citoyens de Saint-Élie-de-Caxton ont fait un bel accueil aux cyclistes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Treize personnes assistent à la séance du conseil. Quelques questions sont posées sur les sujets suivants :

- Félicitation pour le dévoilement de l'oeuvre d'art
- Dates pour le barrage d'opération Enfants soleil
- Information pour des activités gratuites pour les citoyens et non pour les touristes
- Question à savoir si des toilettes seront installées près de la Boutique des Pèlerins
- Information si de nouveaux équipements seront achetés pour le nouveau tracteur
- Plainte pour malpropreté sur l'avenue Principale près des limites de Saint-Élie: beaucoup de détritrus
- Développement sur l'aqueduc du Domaine Ouellet
- Lecture et dépôt d'une lettre de demande d'accès à l'information par madame Hélène D. Tousignant
- Information sur l'historique de la loi sur l'accès à l'information
- Propositions de citoyens pour participer à la solution de l'aqueduc du Domaine Ouellet
- Questions sur le « test » fait à l'aqueduc des Bouleaux Blancs
- Questionnement sur avancement du projet de l'aqueduc des Bouleaux Blancs
- Question et plainte sur le camion qui a nettoyé les rues (enlevé sable dans les rues)
- Question sur la rapidité du dossier de l'aqueduc du Domaine Ouellet si une ordonnance serait émise.

SUGGESTIONS

Faire de la publicité pour la sécurité des cyclistes à vélo.

RÉS. 2015-05-191 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 21h00.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Bournival
Directrice générale, sec.-trésorière

Réjean Audet, maire